

Transports aériens

MINISTÈRE DE LA JUSTICE—LES AVOCATS À PROVENCHER

Question n° 252—**M. Epp:**

Du 1^{er} juin 1974 jusqu'à ce jour, quels avocats de la circonscription électorale de Provencher ont obtenu du travail du ministère de la Justice et quels honoraires chacun a-t-il touchés chaque année?

M. C.-A. Lachance (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): En ce qui concerne les mandataires contractuels du ministre de la Justice: aucun.

[Traduction]

M. l'Orateur: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

* * *

[Français]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient reportés.

[Traduction]

M. l'Orateur: En est-il ainsi convenu et ordonné?

Des voix: D'accord.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. LAWRENCE—LA CORRESPONDANCE MINISTÉRIELLE

M. l'Orateur: A l'ordre. Avant de passer aux articles à l'ordre du jour, je me dois de dire, et je le répète, que j'espérais résoudre au plus tard aujourd'hui la très intéressante question de privilège soulevée par le député de Northumberland-Durham (M. Lawrence). J'ai cependant constaté qu'il n'était pas possible de réunir toutes les considérations qui s'imposent. La question de privilège touche en effet six ou sept points très importants de notre procédure. J'espère être en mesure de la régler demain.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58(9) DU RÈGLEMENT—
MOTION DE DÉFIANCE—L'ABSENCE DE POLITIQUE
CONCURRENTIELLE DES TRANSPORTS AÉRIENS

M. Joe Clark (chef de l'opposition) propose:

Que la Chambre n'accorde pas sa confiance au gouvernement parce qu'il n'a pas appliqué de politique concurrentielle des transports aériens qui aurait

[M. Faulkner.]

amélioré ces services de transport pour les Canadiens, et condamne la prise de contrôle de Nordair par l'État.

—**Monsieur l'Orateur,** je suis heureux de constater que le ministre des Transports (M. Lang), qui est également ministre de la Justice et ministre chargé de la Commission canadienne du blé, est à la Chambre pour le moment. Je l'ai vu tout à l'heure qui donnait des instructions à Votre Honneur; peut-être a-t-il des visées sur la présidence également.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Quel type!

M. Clark: L'objet de cette motion est fort simple, monsieur l'Orateur. Ce qu'il y a de passablement étonnant, c'est que cette motion ait été communiquée hier soir, et qu'à peine quelques minutes plus tard, semble-t-il, le ministre des Transports et ministre de la Justice faisait une déclaration, sa première depuis un certain temps, sur la politique nationale du transport aérien. Naturellement, je ne prétends pas qu'il y ait un rapport quelconque entre la décision du ministre d'annoncer hier soir certains éléments de la politique nationale du transport aérien et le fait que le débat sur notre motion avait été prévu pour aujourd'hui; pas plus que je ne prétends qu'il y ait eu un rapport quelconque entre l'attitude du gouvernement qui avait condamné le programme de restrictions des dépenses que nous avons proposé et sa décision ultérieure d'appliquer timidement nos recommandations; pas plus que je ne prétends qu'il y ait un rapport quelconque entre l'attitude sarcastique du premier ministre du Canada (M. Trudeau), ici même il n'y a pas tellement longtemps, au sujet de la rencontre de Kingston qui réunissait en ma compagnie plusieurs premiers ministres provinciaux et les termes élogieux dont il en a parlé, lors de la récente conférence des premiers ministres; pas plus que je ne prétends qu'il y ait le moindre rapport entre certaines mesures que renfermera probablement le budget de jeudi prochain et notre proposition de rendre déductibles les intérêts sur les prêts hypothécaires. Ce ne sont là, bien sûr, que des coïncidences étonnantes.

Cette déclaration d'hier constitue la dernière d'une série de mesures désespérées de la part du gouvernement, toutes contraires à ce qu'il faudrait faire pour élaborer une politique nationale du transport aérien qui soit globale et à laquelle les Canadiens et les transporteurs aériens puissent faire confiance. Soit dit en passant, monsieur l'Orateur, je dirai qu'il ne faut voir dans la décision du gouvernement d'annoncer cette politique à l'extérieur de la Chambre des communes et non ici même, comme le ministre des Transports et ministre de la Justice aurait dû le faire à l'appel des motions, qu'une autre manifestation d'indifférence, pour utiliser un mot poli à la Chambre. Je sais pourquoi il ne l'a pas fait. Il a préféré faire sa déclaration à l'extérieur de la Chambre parce qu'il ne voulait pas affronter les questions qu'on lui poserait au Parlement au sujet de la ligne de conduite qu'il s'appropriait à annoncer. Quoi qu'il en soit, on ne devrait pas assujettir la Chambre à de tels affronts et le gouvernement devrait cesser d'agir de la sorte.